



**Le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
vous invite à « Rencontres / LiQuaèts »**

Conférence-débat : le mardi 6 février 2018

**« Les libertés individuelles : l'expérience tunisienne et
regards croisés du Maroc et de France »**

La liberté d'expression, d'organisation, de manifestations ... dans l'espace public en Tunisie sont incontestablement les principaux acquis de la révolution et en tout cas les plus évidents. Ces libertés constituent même le moyen par (et sur) lequel s'est appuyée la société civile pour poursuivre et renforcer le processus de transition vers la démocratie et l'état de droit.

L'Article 31 de la Constitution de 2014 stipule que « *Les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication sont garanties. Ces libertés ne sauraient être soumises à un contrôle préalable* ». Il est même précisé dans l'art.49 qu'« *Aucun amendement ne peut porter atteinte aux droits de l'Homme et aux libertés garantis par la présente Constitution* ».

Si ces dispositions constitutionnelles sont un réel point d'appui et si la société civile a su faire preuve de vigilance pour s'opposer aux tentations et aux dérives autoritaires qui menacent les libertés chacun sait que celles-ci ont besoin, pour se pérenniser sur la durée, de conditions favorables et de réelles garanties juridiques, institutionnelles et politiques. A commencer par l'abrogation de toutes les lois et tous les textes archaïques, rétrogrades et liberticides. Elles ont notamment besoin que l'Etat, les institutions de l'Etat comme les hommes et les femmes qui ont la responsabilité de l'autorité publique soient eux-mêmes considérés comme des justiciables comme les autres. Et pour ce faire elles ont besoin d'une justice sereine, d'institutions judiciaires et d'hommes et de femmes de lois qui appliquent et respectent l'esprit comme la lettre de la loi. Les libertés publiques mais plus encore les libertés individuelles, garanties par la constitution doivent, pour être effective, pouvoir s'exprimer dans l'espace public en toute égalité et sans contraintes d'aucune sorte ou discriminations (de genre, de couleurs, d'orientations sexuelles, de croyances ...).

Les libertés ne sont pas seulement menacées par les tentations et les dérives autoritaires du pouvoir d'Etat mais également par le danger d'un totalitarisme au nom de la religion.

Comme on le voit se sont là des dispositions constitutionnelles importantes qui consacrent des avancées réelles. Sont-elles pour autant irréversibles ? Les craintes de la société civile, tant de fois exprimées, de voir s'installer à nouveau l'autoritarisme sont-elles infondées ? Où encore comment garantir les libertés individuelles alors même que les droits socio-économiques les plus élémentaires sont encore loin d'être satisfaits ?

C'est pour répondre à ces interrogations et approfondir la réflexion que nous avons invité des personnalités et des responsables politiques et/ou associatifs qui ont un parcours reconnu de défenseurs des droits humains pour apporter des regards croisés et critiques sur la question des libertés individuelles après la révolution.

Conférence-débat : Le 06 février 2018 de 19h – 21h
A La Colonie : 128 Rue la Fayette, 75010 Paris
Métro: Gare du Nord / Gare de l'Est / Poissonnière

Avec comme intervenant-e-s :

- **Mme Bochra BEN HAJ HAMIDA** : Présidente de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité en Tunisie
- **M. Mohamed MOUAQIT** : Docteur d'Etat en Sciences Politiques, professeur à la Université Hassan II de Casablanca (Maroc)
- **Mme Edith LHOMEL** : Membre du CRLDHT (France)
- **M. Michel TUBIANA** Président d'EuroMed Droits (France)

A noter : Nos conférences « **Rencontres / LiQuaèts** » se dérouleront tous les premiers mardis de chaque mois.

La prochaine conférence aura lieu le Mardi 6 mars 2018 sur le thème

« *Le patrimoine culturel UNESCO :*

quelle stratégie de développement et de valorisation du patrimoine maghrébin et mondial ? »

Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
Membre du Réseau EuroMed Droits, 21er rue Voltaire – FR-75011 PARIS
Tel/Fax : 00.33.(0)1.43.72.97.34